

Mandat de la table locale du DRMG

Identification du projet	
Direction responsable :	DSP-DRMG
Gestionnaire responsable :	Chef de la table locale

1. Contexte et raison d'être

Le DRMG des Laurentides a créé les tables de concertation locale du DRMG dans le cadre d'un processus visant à établir des canaux de communication bidirectionnels avec le corps médical dans une approche collaborative dans le but de partager de l'information et de discuter des différentes orientations et projets régionaux. Ceci permettra d'optimiser le fonctionnement des GMF, cliniques médicales et CLSC du secteur, notamment en harmonisant les processus et en adressant les différents enjeux vécus au sein du RLS. Cette table locale est un mécanisme à vocation consultative pour recueillir et transmettre l'information aux installations du territoire et au DRMG sur l'organisation de services de proximité et leur continuité, et ce, afin de favoriser le maintien ou l'amélioration de la santé et du bien-être de la population du territoire qu'il vise. Il a également le mandat de transmettre au DRMG tout enjeu vécu par les GMF, cliniques et CLSC afin de développer et d'améliorer l'accès aux services de première ligne.

2. Mandat

- Collaborer avec les médecins responsables des GMF, cliniques médicales, CLSC dans son RLS et le DRMG afin d'optimiser l'offre de service et l'accessibilité en première ligne;
- Favoriser les échanges nécessaires à l'harmonisation du fonctionnement de la première ligne;
- Favoriser l'information et la communication au sein des RLS;
- Participer au développement des offres de service GMF, cliniques médicales, CLSC;
- Établir un partenariat avec le DRMG afin d'identifier les différents enjeux et besoins de la population en service de première ligne pour ensuite proposer des pistes de solutions tout en respectant les orientations stratégiques, les objectifs du MSSS/ selon les axes prioritaires/secondaires identifiés par le DRMG;
- Donner son avis sur les projets de l'établissement qui touchent l'organisation des services médicaux dans son RLS;
- Collaborer avec le DRMG pour l'organisation de projets locaux;
- Faire connaître les besoins et attentes spécifiques en matière d'AMP, PREM, PEM;
- Mobiliser les médecins de famille et favoriser leur participation à l'organisation des services médicaux de 1re et 2e lignes;
- Collaborer au développement de liens fonctionnels entre les services de 1re ligne, hôpitaux de 1re instance et autres établissements;
- Collaborer avec le coordonnateur médical local dans son RLS afin de prendre en charge des patients qui nécessitent une prise en charge prioritaire (listes prioritaires à discuter lors des rencontres de tables locales);
- Faire connaître à ses membres les programmes supportant la pratique médicale de première ligne disponibles dans son établissement;

- Proposer toute mesure devant permettre l'atteinte des objectifs contenus dans le plan régional d'organisation de services en lien avec la réponse à la demande de services médicaux de son RLS.

3. Composition

Président	Chef de la table Locale	
Membres	DSP ou son représentant médical;	
	Directrice adjointe à la DSP	
	Coordonnateurs médicaux locaux	
	Représentant(s) en cabinet ou clinique privée « régulière »	
	Représentant(s) en CLSC	
	Responsables médicaux en GMF, GMF-U	
Personnes à inviter au besoin	Conseillère cadre DRMG	
	Invité ad hoc	
	Cheffe du DRMG	

4. Fonctionnement

Fréquence des réunions 4 à 5 fois par année.

Durée des rencontres : 2 heures.

L'ordre du jour est acheminé par le Chef de la table locale aux membres de la table locale.

Le chef de la table locale envoie le compte-rendu par courriel au DRMG: 15-DRMG@ssss.gouv.qc.ca